

du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du 23 Décembre 1959

OBJET :

Redevances DINO

59190

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt trois Décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 18 Décembre.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lancue Mouchot, Pouget, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Massé, Fontanille, Borland, Reix, Melle Fouché, MM. Marteau, Gachet, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous.

Etaient représentés : M. Guillaud par M. Mongrand
M. Lennant par M. Gachet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Société Dino qui a installé, pendant la saison d'été 1959, deux télescopes sur les promenades de Royan. Une redevance de 10.000 frs par appareil a été acceptée.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Travaux
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- que la Société Dino qui a installé deux télescopes sur les promenades de Royan versera à la Caisse du Receveur Municipal, une redevance annuelle de 10.000 frs par appareil.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

VU

Rochefort s/Mer le 8 Janv. 1960
Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr Le Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 11 Janvier 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

